



Retirer d un co-emprunteur d'un crédit voiture

Par **mav**, le **03/03/2011 à 12:45**

Bonjour,

Début février j'ai signé, en tant que co-emprunteur de mon ex-conjoint, un crédit de voiture pour une voiture neuve livrable en mai. Celui étant parti, je souhaiterai savoir s'il existe des démarches pour me libérer de ce crédit. Je ne voulais pas me mettre co-emprunteur mais l'organisme de crédit l'a exigé car l'appartement dans lequel nous vivions était à mon nom.

Merci pour les réponses que vous m'apporterez.

Par **mimi493**, le **03/03/2011 à 14:48**

Il faut que l'organisme soit d'accord, vous ne pouvez pas l'y contraindre.

Par **amajuris**, le **03/03/2011 à 15:56**

bjr,

vous êtes co-emprunteur donc il existe une solidarité entre les co-emprunteurs.

si un ne rembourse pas, le créancier demande à l'autre de payer.

le créancier impayé se retourne en général contre le débiteur le plus solvable.

cdt

Par **Tisuisse**, le **04/03/2011** à **08:43**

Bonjour mav,

Vous parlez de votre "ex-conjoint", vous étiez mariés ou non ?

Par **mav**, le **06/03/2011** à **06:13**

nous n'etions pas marié, nous vivions juste en concubinage.

Par **Tisuisse**, le **06/03/2011** à **07:52**

Donc vous ne pouvez pas vous qualifier de "conjoint" car c'est un terme juridique qui ne s'applique qu'aux gens mariés. Vous êtes concubins, vous avez signé le contrat de prêt tous les 2, vous restez l'un et l'autre redevable solidairement de la dette dans sa totalité. Si l'un ne paye pas ses remboursements, la société de crédit peut se tourner vers l'autre co-emprunteur et exiger la totalité des remboursements. Libre à vous, co-emprunteur d'intenter une action en justice contre votre ex-concubin et obtenir la restitution de moitié des remboursements que vous aurez effectués.

"Les concubins ignorent la loi, la loi les ignore."